



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 13 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois de février à 18h00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 6 février 2026.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Claude BODET ; Nicolas AMBROSINI ; Roger COUE ; Jean-Claude DENIE ; Jean-Noël DESBOIS ; François FONTAINE ; Catherine RICHOMME ; Denis LENORMAND ; Caroline LEBEAU.

Secrétaire de séance : Roger COUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe vente d'électricité

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire. Monsieur le Président invite Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée à mettre au vote cette délibération. Monsieur le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Jean-Claude DENIE soumet la délibération aux voix

VOTE : à l'unanimité

2 – Approbation du compte financier unique 2025 du Budget principal

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

Monsieur le Président indique que la salle Saint-Joseph est la salle polyvalente la plus louée de Guérande. Jean-Noël DESBOIS est surpris car cette salle a accueilli l'accueil périscolaire durant plusieurs années. Caroline LEBEAU précise que la salle est principalement louée les weekends, il pourrait y avoir une hausse des recettes en 2026 avec la possibilité désormais de louer la salle en semaine.

Claude BODET souligne le montant des investissements 2025 d'environ 2 100 000 € pour la Madeleine. Il s'agit d'un investissement conséquent au regard des deux Communes. Monsieur le Président ajoute que le Syndicat a répondu aux enjeux importants pour les madeleinaises et les madeleinais. Les deux Communes se sont engagées à augmenter les participations communales de 120% et de maintenir ce niveau de subvention tout au long du mandat. Les investissements se sont principalement concentrés sur la jeunesse, mais la jeunesse c'est l'avenir, le club de football compte plus de 450 licenciés, l'accueil périscolaire était non réglementaire et vétuste. Des travaux ont également été réalisés sur l'aménagement du bourg de la Madeleine.

Monsieur le Président invite Jean-Claude DENIE, doyen d'âge de l'assemblée à mettre au vote cette délibération. Monsieur le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.



Jean-Claude DENIE soumet la délibération aux voix

VOTE : à l'unanimité

3 – Affectation des résultats 2025 du Budget principal

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : à l'unanimité

4 – Vote du Budget primitif 2026 - Budget principal

Monsieur le Président commente le diaporama présenté en séance.

Claude BODET évoque la ligne de trésorerie mise en place par le Syndicat pour pallier d'éventuels difficultés de trésorerie en fin d'année 2025 du fait de la non-perception de la totalité des subventions notifiées pour la construction de l'accueil périscolaire. Compte tenu des difficultés liées à l'instabilité gouvernementale, les collectivités se retrouvent à faire de la trésorerie pour l'Etat car elles doivent avancer l'argent non perçu.

Claude BODET demande pourquoi le Syndicat perçoit-il le FCTVA sur les dépenses d'équipements réalisées en N-1, et non pas en N-2 comme à Saint-Lyphard. Thomas LEMONNIER, responsable administratif du Syndicat, répond que le Syndicat, tout comme la ville de Guérande, a bénéficié du plan de relance du FCTVA mis en place en 2008. Claude BODET rappelle que le projet de loi de Finances initial prévoyait une diminution du taux du FCTVA, ce qui n'a finalement pas été le cas, mais cela crée de l'incertitude budgétaire.

VOTE : à l'unanimité

5 – Actualisation d'Autorisation de Programme (AP) pour la réalisation d'opérations ou de programmes d'investissement de portée pluriannuelle

Jean-Noël DESBOIS indique que d'après les tableaux affichés, il ne devrait donc pas y avoir de crédits prévus sur ces opérations en 2027. Monsieur le Président répond qu'effectivement ce devrait être le cas sauf surprise notamment pour les travaux rue des Dolmens.

Denis LENORMAND demande quels sont les investissements inscrits dans le PPI (plan pluriannuel d'investissements) 2027. Thomas LEMONNIER répond qu'il n'y a pas eu de PPI élaboré pour les prochaines années. Monsieur le Président ajoute que les investissements affichés sont uniquement les investissements en cours de réalisation. L'accueil périscolaire a été livré en juin, le terrain de football en synthétique en septembre, à la fin du premier semestre, ces opérations devraient être soldées. Monsieur le Président préfère ne pas se prononcer pour la finalisation des travaux rue des Dolmens compte tenu des mauvaises conditions météorologiques actuelles.

Claude BODET indique qu'il y a un sujet de sécurité concernant la terrasse bois de l'accueil périscolaire. Par ce temps humide, la terrasse est une vraie patinoire, il faut trouver une solution pour que celle-ci soit antidérapante. De plus, comme la terrasse fait partie intégrante de la cour, les enseignantes ne peuvent pas se positionner, pendant toute la durée de la récréation, devant la terrasse pour en interdire l'accès. Jean-Claude DENIE trouve cela inadmissible que cette terrasse n'ait pas été prévue antidérapante dès le montage du projet.



Denis LENORMAND indique que dans le cadre de la sécurisation de la cour, il a été installé des bancs sur le muret béton. Claude BODET ajoute que ces bancs ont été très appréciés de l'équipe éducative.

Claude BODET indique également que lors du précédent conseil d'école, il est ressorti la mutualisation intéressante qui a été faite sur ces bâtiments (accueil périscolaire / école élémentaire), cela permet de recevoir plus d'enfants.

VOTE : à l'unanimité

6 – Subventions de fonctionnement 2026 aux associations

Claude BODET affirme que l'objectif du SIVOM est de maintenir la vie associative et le lien social sur la Madeleine. Les élus sont très conscients de tout le travail réalisé par l'ensemble du tissu associatif sur la Madeleine. Contrairement à d'autres collectivités, le choix a été fait de maintenir l'effort financier tout comme l'effort matériel via les mises à disposition des équipements. Cela représente un poste important sur le budget. Monsieur le Président confirme et complète en indiquant que c'est un poste qui met en valeur l'engagement des bénévoles car l'ensemble des associations est composé de bénévoles et non de salariés, il souligne l'implication et l'engagement des associations, c'est l'esprit de la Madeleine.

Jean-Noël DESBOIS s'excuse car il doit quitter la séance. Il souhaite une bonne fin de Comité Syndical à l'assemblée. Monsieur DESBOIS quitte la séance à 18 heures 45.

François FONTAINE demande si le barème appliqué pour les subventions versées aux associations sportives est identique à celui de Guérande. Thomas LEMONNIER répond que les subventions aux associations sportives étaient auparavant versées par les Communes de Guérande et de Saint-Lyphard, lors de la révision des statuts de 2017, le Syndicat a récupéré cette compétence et a donc calculé son propre barème en tenant compte de ce qui était auparavant versé par les deux Communes.

Jean-Claude DENIE ne prend pas part au vote et quitte la salle.

VOTE : à la majorité - 1 Abstention (Jean-Noël DESBOIS) - 1 Ne prend pas part au vote (Jean-Claude DENIE)

7 – Demande de subvention exceptionnelle de l'ASM Basket

Denis LENORMAND précise que le retard pris dans les travaux de réhabilitation du sol de la salle des sports est principalement dû à la mauvaise surprise liée à l'étude de sol. La date de mise en service prévisionnelle était normalement fixée début septembre.

VOTE : à la majorité - 1 Abstention (Jean-Noël DESBOIS)

L'ordre du jour est épuisé.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président tient à dire « merci ». Merci pour ces six années de mandat au service du SIVOM, merci à vous tous autour de cette table pour votre engagement, votre participation régulière à tous ces temps d'échange que ce soit en commission ou lors des comités du SIVOM. Monsieur le Président tient



également à remercier Claude BODET pour leur collaboration qu'il juge simple, fructueuse et efficace. Il faut souligner que c'est l'une des rares instances où globalement les délibérations sont votées à l'unanimité, ce qui montre que même s'il y a du débat, celui-ci est toujours sain, même s'il y a parfois des désaccords, on arrive toujours à avancer, à adopter les délibérations car tout ceci est fait dans un seul intérêt, servir l'intérêt général et offrir aux madeleinaises et aux madeleinais les conditions idéales pour leur quotidien. Monsieur le Président tient également à remercier les élus qui ne seront pas présents lors de la prochaine mandature et plus précisément François FONTAINE. Il remercie également Thomas LEMONNIER de contribuer et participer à la bonne tenue des deniers publiques du SIVOM de la Madeleine, les agents des deux collectivités, les DGS. Il remercie la presse car elle a été présente à chaque comité syndical, c'est important car elle permet de relayer les décisions prises au niveau du village de la Madeleine. Monsieur le Président remercie le public car il a été fidèle, c'est le témoignage de l'engagement citoyen et du respect des institutions.

Claude BODET ajoute qu'un SIVOM est une structure rare en France, le SIVOM entre les Communes de Guérande et de Saint-Lyphard est une structure très importante et très intéressante qui permet d'aller dans un sens commun. Les élus des deux Communes ont su trouver une façon de travailler pour aller dans l'intérêt des Madeleinais. Monsieur BODET remercie également Monsieur le Président car il a su instaurer la confiance dans cette gouvernance. Monsieur BODET se joint à Monsieur le Président pour remercier l'ensemble des services et toutes les personnes qui ont été citées tout à l'heure. Monsieur BODET remercie tous les madeleinaises et les madeleinais pour le tonus et la vitalité qu'il donne chaque jour.

François FONTAINE indique que si les Comités se sont toujours aussi bien passés et les délibérations votées à l'unanimité, c'est qu'il y a eu un gros travail et beaucoup d'échanges réalisés en commission notamment pour la construction de l'accueil périscolaire. Monsieur le Président répond que c'est pour cela qu'il a insisté sur les commissions et les comités syndicaux, l'engagement et la présence de chacun, car c'est ce qui fait que l'on peut être efficace et travailler en bonne intelligence collectivement.

Monsieur le Président indique que ce qui a pu être prouvé, c'est que le socle du SIVOM est solide, il restera aux futurs élus à porter des projets et à répondre aux besoins des citoyens.

Monsieur le Président remercie l'assemblée.

La séance se clôture sous les applaudissements de l'assemblée à 18 heures 55.

Secrétaire de séance

Roger COUE